



LE PETIT LAGARDIEN

Numéro 30

Décembre 2019



LE MOT DU MAIRE

Après l'enfouissement des réseaux et la mise en place de 120 candélabres à économie d'énergie sur les lotissements des Montjars on continue !

La Commune a toujours été attentive à son éclairage public. C'est donc tout naturellement que **La Garde Adhémar a été retenue comme commune pilote pour y installer le premier système de télégestion d'éclairage du SDED, dans la Drôme, sur l'ensemble du vieux village, à titre expérimental.**

Cette **réalisation particulièrement innovante** a été inaugurée en présence du Président du SDED, Sénateur honoraire, Jean Besson et de son vice président Mr Alain Fabre.

Ce nouveau système présente 2 avantages majeurs :

Contrôler à distance le fonctionnement de l'éclairage .

Intervenir plus rapidement et mutualiser les coûts de déplacement pour la maintenance en disposant en instantané des informations sur toutes les pannes en cours.

La mise en place de la télégestion sur le centre ancien permet un abaissement progressif des puissances en cours de nuit. **Ce système est actif depuis déjà plusieurs mois.**

Sous la surveillance de notre adjoint aux travaux, Georges Winaud, il a été déposé 108 foyers lumineux anciens (12.8 Kw), remplacés par 105 foyers zen led pour une puissance de **3,4 Kw** soit **66% d'économie de consommation d'énergie !**

Coût global de l'installation : 121 952 € HT

Aide du SDED de 40% du projet soit 48 390 € HT et une aide exceptionnelle du SDED pour projet innovant, commune vitrine du SDED pour l'expérimentation de la télégestion .

Au-delà de cette opération, à noter que depuis l'entrée de la commune dans la compétence du SDED, **la facture d'énergie globale a déjà diminué de 32% !**

Enfin les projets avec la commune pour l'éclairage continuent : des travaux supplémentaires de mise en valeur du village sont en cours pour un montant subventionné de 39 500 € HT.



LA GARDE ADHEMAR

Travaux de la commune concernant l'eau potable, 1 Projet : 5 objectifs

Au mois de Novembre en présence de Madame la Sous-Prefète de la Drôme la commune a inauguré le nouveau château d'eau.

La commune de La Garde Adhémar gère totalement son eau potable et nous tenons à conserver cette compétence et ne pas la déléguer à un fermier. Conscients de dysfonctionnements sur notre réseau d'eau potable, nous avons réalisé une étude et les travaux correspondants. C'est un préalable à toute autre extension ou raccordement de nouveaux abonnés :



1) Sécuriser de la ressource

Hier, l'eau pompée par notre station en bas du village ne subissait aucun traitement.

Aujourd'hui, rénovée au point de vue électrique, cette station dispose maintenant d'un système de traitement par UV dès le départ de pompage. Avantage : aucun impact sur le goût de l'eau.

2) Améliorer de la qualité de l'eau

Hier, l'eau distribuée par le château d'eau ne subissait aucun traitement.

Aujourd'hui, nous disposons d'un système de traitement au chlore que nous pourrons utiliser uniquement en cas de contamination bactériologique.

3) Sécuriser les approvisionnements

Hier, un château d'eau avec une seule cuve une seule capacité d'une ½ à 1 journée d'avance 420 m³.

Aujourd'hui, avec le 2ème château d'eau, le stockage est doublé ! Avantage : permettre le nettoyage de l'ouvrage en maintenant le service d'eau potable et renforcer la défense incendie.

4) Améliorer le débit et la pression et la distribution pour l'ensemble des foyers des Coudoulets et ceux proches du château d'eau.

Hier, le quartier des Coudoulets manquait de débit et les foyers proches du château d'eau de pression.

Aujourd'hui, les Coudoulets sont très bien distribués et la pression a été augmentée de 1 à 2 bars pour les zones auparavant déficitaires.

5) Rendre possible les raccordements de futurs abonnés dans la plaine.

COÛT DES TRAVAUX : 670 000 € HT. SUBVENTION ETAT, obtention de la DETR / 125 000 €

Un grand merci aux Lagardiens bénévoles qui apportent individuellement leur savoir-faire et leurs compétences dans le cadre de dossier comme celui-ci. Merci à Monsieur Georges Simonin pour ses conseils avisés et merci à notre agent communal Monsieur Combe qui a suivi ce dossier du début à la fin.

BONS DE NOËL DU CCAS

Information complémentaire aux bénéficiaires des bons cadeaux du CCAS : en plus des commerçants listés sur le courrier que vous avez reçu, vous pouvez également utiliser votre bon de Noël à la fromagerie Gerfand et au Café Saint-Joseph. Vous avez jusqu'au 30 mars 2020 pour en profiter.



La commune s'engage : OBJECTIF ZERO PESTICIDE

Un Label qui s'adresse à l'ensemble des collectivités du territoire Rhônealpin et propose un cadre technique et méthodologique pour réduire les pollutions liées à l'usage des produits phytosanitaires.

Les pesticides utilisés pour le désherbage des "zones non agricoles" – parcs, jardins, voiries... – sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines de la Région Rhône-Alpes. La protection de la santé humaine, la reconquête de la qualité des eaux, le maintien de la biodiversité dans l'espace urbain, passent nécessairement par la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. L'innovation des pratiques se heurte toutefois à différents obstacles qu'il faut gérer à l'échelle des territoires. Mais il ne faut pas écarter cette responsabilité partagée !

Les collectivités et les utilisateurs non agricoles en général sont des consommateurs non négligeables de produits phytosanitaires. Le risque de contamination des eaux est plus important en zones non agricoles qu'en zones agricoles en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert des molécules vers la ressource en eau. Celle-ci est très représentée en milieu urbain, de façon directe par la présence de cours d'eau, fossés, lacs etc, mais aussi de façon indirecte par la présence de caniveaux, avaloirs, bouches d'égouts... La protection de la santé publique est également un enjeu majeur. L'exposition aux pesticides peut avoir de sérieuses conséquences sur la santé, notamment sur les organismes des applicateurs.

Des solutions : Le conseil municipal de La Garde Adhémar s'engage vers de nouvelles orientations de désherbage permettant de développer les méthodes alternatives, mais elles ne doivent pas être la seule source de changement. Nous engageons une réflexion sur le niveau d'entretien souhaité, de même que sur la conception des nouveaux aménagements.



Les membres du conseil municipal et le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter un très joyeux temps des fêtes, des moments de détente entourés de ceux que vous aimez !

Nous vous donnons rendez-vous pour la cérémonie des vœux qui aura lieu le 16 janvier à 18 h 30 à la mairie.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Pour **VOTER** les **15 ET 22 MARS**
vous avez jusqu'au **7 FÉVRIER 2020**
pour **VOUS INSCRIRE SUR LES**
LISTES ÉLECTORALES:



Sur Internet

www.demarches.interieur.gouv.fr,
rubrique « Élections »



En mairie

en personne ou en mandatant un tiers



Par courrier

en écrivant à votre mairie



Informations

www.demarches.interieur.gouv.fr,
www.service-public.fr
ou contactez votre mairie



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR